



Bulletin d'informations  
et d'échanges  
Cel : 96 971492/ 96879368

# ECHO

Mars 2009

RESEAU GRN DECENTRALISATION NIGER  
Bulletin trimestriel - Adresse : [reseaugrnd\\_niger@yahoo.fr](mailto:reseaugrnd_niger@yahoo.fr)

*" La majorité de nos collectivités territoriales sont à caractère rural. Cela veut dire qu'elles tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence des ressources naturelles dont elles disposent. C'est dire que la gestion de ce capital vital pour l'avenir de la décentralisation doit s'opérer de façon participative, dans le cadre global national et surtout en tenant compte de la réglementation en vigueur."*

**Affirme M. le Gouverneur de la région de Tillabéri à l'ouverture de la 8ème réunion annuelle**



## Editorial

### LA MUTATION DU RÉSEAU DE L'INFORMEL EN FORMEL, MATURITÉ ET DYNAMISME DES MEMBRES : UN PROCESSUS TRANSITOIRE SANS PRÉCIPITATION

Du 18 au 20 Février 2009, s'est tenue à Tillabéri la huitième réunion annuelle du Réseau GRN Décentralisation Niger. Inaugurée au siège de la mairie de la commune urbaine de Tillabéri par le Gouverneur de la région, Ider Adamou, elle a enregistré la participation de toutes les régions (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéri et Zinder qui composent l'ossature du Réseau à travers les Points Focaux régionaux. Le fait marquant est la décision de formaliser le Réseau avec la reconnaissance juridique en mettant fin au parrainage d'une autre structure. Il s'agit pour les membres d'offrir plus de visibilité au réseau et de renforcer son partenariat stratégique avec l'Etat mais aussi les partenaires techniques et financiers locaux pour qui le statut informel n'offre aucune garantie de partenaire sûr et crédible. Depuis son lancement en 2001, le réseau a su créer une certaine dynamique entre les membres répartis sur toute l'étendue du territoire à travers les régions. A plusieurs reprises la question de formalisation ou non a été l'objet de débats, mais les membres ont jugé de l'inopportunité de ce changement de statut.

Avec Tillabéri, suite à des profonds débats et exercice sur les avantages, opportunités, risques et obstacles, la nécessité de se doter d'un cadre juridique de travail a été la décision issue de la réunion. Pour la mise en œuvre de cette décision, une feuille de route a été dressée afin de conduire le processus. Le souci était d'éviter la précipitation, le choix et la formulation des textes

statutaires qui garantissent la participation des membres en tenant compte de leur appartenance car issus de plusieurs horizons (membres des ONG, des Associations, des services techniques de l'Etat, de la chefferie traditionnelles). Avec le changement de statut, des défis sont à relever notamment le développement des aptitudes à poursuivre l'appui au renforcement du processus de décentralisation, la mobilisation des ressources additionnelles, puisque l'IIED étant le seul partenaire financier qui assure le fonctionnement du Secrétariat Permanent, instance d'animation du réseau.

Bien qu'ayant amorcé ce processus, le réseau gestion décentralisation Niger restera fidèle à sa ligne directrice d'accompagner l'Etat dans la mise en œuvre du processus de décentralisation intégrale avec un transfert des compétences aux entités décentralisées et une participation plus accrue des populations dans la prise des décisions pour une gestion concertée et durable des ressources naturelles.

Fastidieuse que sera cette avancée, le réseau GRN Décentralisation Niger oeuvrera pour le renforcement de partenariat stratégique tant au plan national avec l'Etat, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers mais au plan régional avec la fédération des réseaux nationaux dans le cadre du vaste Programme Réussir la décentralisation.

*Ingay*

# DISCOURS DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE TILLABERI A L'OCCASION DE LA 8<sup>EME</sup> REUNION ANNUELLE DU RESEAU GRN-D NIGER

TILLABERI 18 février 2009

- Messieurs les Secrétaires Généraux de la Région ;
- Monsieur le Préfet ;
- Monsieur le Maire de la Commune Urbaine de Tillabéri ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux et départementaux
- Mesdames et Messieurs, les Représentants des Points focaux régionaux,
- Mesdames et Messieurs, les Représentants des ONG et Associations de Développement ;
- Mesdames et Messieurs Chers Invités.

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole pour vous souhaiter la chaleureuse bienvenue à Tillabéri. Qu'il me soit aussi permis de souligner l'honneur que vous faites à notre région en la choisissant pour abriter cette 8ème réunion annuelle du réseau GRN-Décentralisation.

En effet, des informations que j'ai reçues de la représentation du réseau à Tillabéri, cette réunion marque un tournant décisif dans la vie de votre organisation.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la décentralisation est un long et complexe processus qui requiert la participation active de tous.

Ce n'est donc pas une affaire des pouvoirs publics comme le pensent encore certains.

C'est conscientes de ce fait, que les plus hautes autorités de ce pays se sont toujours montrées ouvertes et réceptives à toute contribution si minime soit-elle dans ce domaine.

Par cette caution politique, les pouvoirs publics entendent permettre aux acteurs de la décentralisation, non seulement d'inscrire leurs ac-



**M. Idder Adamou gouverneur de la région de Tillabéri**

tions de développement dans un cadre cohérent, mais aussi les pérenniser en vue de lutter efficacement contre les multiples entraves qui freinent notre développement économique et social.

L'apport d'une structure aussi avertie et engagée que la vôtre est à saluer à plus d'un titre.

Aussi Il vous souviendra que la majorité de nos collectivités territoriales sont à caractère rural. Cela veut dire qu'elles tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence des ressources naturelles dont elles disposent.

C'est dire que la gestion de ce capital vital pour l'avenir de la décentralisation doit s'opérer de façon participative, dans le cadre global national et surtout en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Mesdames et Messieurs, L'option de formalisation vers laquelle s'achemine votre réseau, fera de lui à coup sûr, un interlocuteur sur lequel on peut compter, au regard des compétences dont il reforge et de son assise nationale et régionale.

D'ores et déjà, je puis vous assurer

de mon entière disponibilité à collaborer avec le point focal de Tillabéri à tout moment sur les thématiques intéressant le réseau.

Sur ce, je déclare ouverte, la 8ème réunion annuelle du réseau GRN décentralisation.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Ont participé à ce bulletin  
Alzouma Mounkaila, Point  
Focal Tillabéri,  
Amanaya Irrichid, Point  
Focal Tahoua,  
Ingay Issoufou, Secrétaire  
Permanent  
Moussa Oumarou, Point  
Focal Dosso,  
Salissou Haladou, Membre  
du Réseau à Niamey,**

*Suite aux débats menés sur la formalisation ou non du Réseau GRN Décentralisation, à l'issue du vote des régions, il s'est dégagé à la majorité, l'adoption du principe de reconnaissance juridique. Ce qui a amené à la Résolution*

*Considérant que :*

*La 8ème réunion annuelle du Réseau GRND a adopté le principe de la formalisation du Réseau :*

*Elle décide de la conduite du processus jusqu'à la prochaine réunion annuelle en 2010 ;*

*La réunion annuelle engage la CA de mettre en œuvre le processus durant cette période ;*

*Elle décide d'examiner la proposition des textes statutaires pour voir la charpente devant déterminer l'organigramme du Réseau.*

Au souci de prévenir les risques de précipitation, d'une insuffisance d'analyse des différents contours de la question, d'un manque d'ouverture à l'expertise externe, les participants ont adopté le présent document comme chronogramme du processus de reconnaissance juridique dont la mission a été confiée à la cellule d'animation.

Etape	Activités	Période
1.	Examen minutieux des drafts textes par un spécialiste	Du 15/03 au 30/03/09
2.	Envoi des textes aux membres de la CA pour discussions dans les régions	Du 1er au 30/04/09
3.	Intégration des amendements des régions	En Juillet lors de la réunion de la CA
4.	Large diffusion aux régions suivie de l'enregistrement des membres	Novembre 09
5.	Tenue réunion annuelle	En Décembre 09
6.	Dépôt des textes au Ministère	En Janvier 2010



Bureau de séance de la 2ème journée



Un des groupes de travail sur la formalisation du Réseau



Photo de famille avec autorités administratives et coutumières après ouverture



Vue de la plénière

# COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET PASTORALISME ENTRE LE MALI ET LE NIGER

## Jumelage des communes et renforcement de la coexistence pacifique transfrontalière.

Scellé sous le sceau de la coopération sud-sud, le jumelage des communes de Tillia (département de Tchinta, région de Tahoua) et celle de Aderamboucar (région de au Mali s'est concrétisée par la signature d'une convention en décembre 2006. Depuis ce temps, est mis en place un cadre de concertation et de coopération entre autorités municipales, administratives et civiles. Il est un outil de prévention et de gestion permanente des conflits frontaliers en vue de l'instauration d'un climat de paisible cohabitation des populations riveraines de la frontière.

Notre collègue du Point Focal de Tahoua, qui œuvre aux côtés des populations pastorales à travers l'ONG AHAROG nous livre les points forts de ses constats suite à une visite sur invitation des responsables municipaux de la commune d'Aderamboucar. Toutes deux communes pastorales, elles ont pour objectif principal la gestion concertée des ressources partagées le long de la frontière nigéro-malienne. Le rapprochement de deux communes avait aussi comme objectifs d'aider les autorités à lutter contre les abus de toute nature ou de problèmes de vol de bétail ; de promouvoir la culture de la paix à travers l'échange entre les différents leaders (chefs traditionnels, maires, élus, des Organisations de la Société Civile, des éleveurs etc.)

Les objectifs spécifiques visés par ce jumelage sont :

- Organiser/animer des rencontres périodiques de concertation entre tous les acteurs pour échanger les expériences, les réflexions et les connaissances en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières
- Capitaliser les leçons et les expériences en matière de GRN transfrontalières. Cette capitalisation doit se traduire par le recueil, l'analyse et la diffusion des leçons et expériences une fois par an. Pour la circonstance, seront organisées des missions conjointes de sensibilisation en se basant sur les liens socioculturels afin d'aboutir à la prévention et la gestion des conflits pour la paix durable. Ces

missions seront conduites conjointement par l'administration et les organisations pastorales de deux communes/pays concernées

- Accompagner la jeunesse dans la promotion du patrimoine culturel des deux pays

- Influencer les politiques en matière de GRN transfrontalières. Il s'agit des processus politiques sur lesquels des informations doivent être recueillies afin de proposer des amendements qui prennent en compte d'une part, les préoccupations des populations et d'autre part, leurs connaissances et savoir-faire.

- Suivre et évaluer les infrastructures pastorales communes au bénéfice des populations des deux communes.

Ont pris part à la rencontre, les autorités municipales des deux communes mais aussi le Maire de Tassara, invité pour s'imprégner du processus du jumelage.

Au cours des différentes allocutions, le maire d'Aderamboucar a rappelé « qu'en matière d'objectifs de développement les démarches communes ont plus de chance d'aboutir que les entreprises individuelles des communes ». Quant au Maire de Tassara, touché par la marque d'attention, il a souhaité « que les problèmes de gestion des points d'eau et des pâturages ainsi que l'insécurité transfrontalière soient examinés avec lucidité. Il a également proposé que la fréquence de ces rencontres soit augmentée ».

Pour le sous préfet de Aderamboucar, qui a félicité les responsables des deux communes pour cette démarche, « l'union des peuples va au delà des frontières et se matérialise par des soutiens mutuels pour l'atteinte des objectifs de deux communes ».

Au Chef de Poste Administratif de Tassara de révéler avec satisfaction que les fruits de ce jumelage ont déjà été récoltés après seulement un an d'âge avec la réduction du climat d'insécurité dans la zone. Le représentant de la SNV Tahoua a exprimé sa grande satisfaction de l'avancée déjà faite par les efforts des acteurs du jumelage. Il a enrichi la réunion en évoquant des

exemples similaires entre le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria et le Bénin où les questions de sécurité, de commerce de bétail et la législation y afférentes sont discutées.

Ensuite les délégations et leurs partenaires sont rentrés dans le vif du sujet afin d'évaluer les points du protocole de collaboration.

De cette évaluation, il ressort :

Une mission conjointe a été réalisée sur les deux prévues ; elle a permis des grandes avancées dans le domaine de la sécurité, des échanges et de la communication entre les deux populations.

La mise en place d'un comité de jumelage dans chacune des deux communes et l'installation du comité intercommunal dont les membres sont issus de deux communes.

La création de l'école de Etambo et son ouverture, l'équipement du centre de santé communautaire de Tamalat. Cependant certains points n'ont pas été réalisés pour des raisons d'ordre sécuritaires, de calendrier, d'organisation et de moyens.

La rencontre a retenu la mise en place officielle du comité intercommunal de jumelage et pour la circonstance, les parties ont convenu de préparer un projet de règlement intérieur et de cahier de charge du dit comité. La mission d'élaboration a été confiée à la SNV et les ONG nationales Aharog et Assissigri.

Quelques résultats positifs obtenus :

- Le vol du bétail qui a diminué malgré la persistance du groupe de Tankadami ;
  - Plusieurs animaux emportés et ramenés de part et d'autre grâce à la facilitation des Maires de Tillia, de Aderamboucar et de certains sages/personnes influentes de deux communes ;
  - Plus de taxation des éleveurs Peulhs du Niger autour des mares de Tamalate et de Aderamboucar ;
- Cependant le moyen de communication pose problème dans cette zone isolée de la commune.

A Tamalate, en territoire malien, les participants à la rencontre ont échangé

sur la conduite du processus avec une évaluation et l'amendement des activités de jumelage. Ont pris part l'équipe de la SNV Niger (03) personnes; l'équipe de la SNV Mali (03) personnes ; un délégué de l'ONG CAPB/Aharog, des délégués du comité intercommunal de deux communes, des délégations de la commune de Tillia et Aderamboucar. A l'issue des débats, il ressort les propositions et constats suivants :

- Les deux conseils doivent intégrer dans leurs budgets des sommes prévues pour faire face aux poursuites des bandits voleurs, carburant et frais des agents de sécurité et gendarmerie une fois le voleur rattrapé, il paye toutes les charges.
- Mettre à contribution les communes de Abala et Filingué en prenant attache avec les responsables administratifs et municipaux.
- Les membres du comité s'engagent à créer un cadre de concertation entre les différents acteurs Maires, élus, chefs traditionnels, personnes ressources et autorités administratives pour faire face aux difficultés dans les communes de Tillia, Aderamboucar, Sanam, Abala, Filingué.
- Mettre en place des caisses locales

pour faire face à certaines charges de poursuite.

- Mettre en relation les différents délégués des communes en question
- Mettre à la disposition des délégués les moyens de communication en vue d'agir à temps et faciliter la fluidité de l'information.
- Chaque commune doit suivre son programme de développement le long de la frontière.
- Foncer un puits à Assaho au Mali
- Foncer un contre puits à Inkotayan au Niger
- Organiser des fêtes d'éleveurs le long de la frontière pour la promotion des activités socio culturelles.
- Elaborer des dossiers de projet en partenariat avec la SNV Niger et Mali et l'ONG Aharog ;
- Adoption et amendement du document cadre du jumelage ;
- Mise en place du comité intercommunal composé de 6 personnes dont 2 femmes.

A la fin de la rencontre, les participants ont recommandé :

- De renforcer les capacités des membres du comité de jumelage
- D'appuyer les délégués des éleveurs en moyens de communication en vue de réagir vite et donner l'information à temps

- De faciliter la fluidité de l'information entre les membres du comité de jumelage

- D'appuyer les membres du comité de jumelage en moyen de déplacement pour mieux informer les éleveurs sur les avantages du jumelage et sur toute activité rentrant dans le cadre de la gestion concertée des ressources naturelles le long de la frontière.
- Disposer des activités d'accompagnement pour une bonne mobilisation des populations.

Cette rencontre, exemple palpable de coopération décentralisée, ouvre un large espace de dialogue pour les différentes communautés pastorales et dissipe les clivages selon lesquels la décentralisation prône le repli sur soi même et bloque la mobilité des populations. Il est un devoir aux responsables politiques, aux élus locaux, aux structures des organisations de la société civile de bâtir une stratégie de gestion durable des ressources transfrontalières et d'asseoir des cadres pérennes qui les animent.

**Amanaya Irrichid**  
**Point Focal Tahoua**

### Le Maire de Moa, à coeur ouvert avec l'ECHO

*En marge du forum organisé par l'ONG Actions Rapprochées pour la Gestion Autonome des Terroirs à Gatchira Saboua, notre collègue Salissou Haladou s'est entretenu avec M. Abdou Gassaou Assan, Maire de la Commune rurale de Moa. Cet entretien a porté sur le transfert des compétences en matière de GRN.*

*La commune rurale de Moa se situe dans la région de Zinder et fait partie du département de Mirriah*

Echo : Présentez aux lecteurs votre Commune ?

**Maire de Moa :** La population de ma Commune est estimée à 22881 habitants et se répartit dans 36 villages administratifs et 10 groupements peuls et touaregs. Les activités dominantes sont l'agriculture et l'élevage, ce qui révèle une préoccupation accrue de la coexistence pacifique entre les différents groupes sociaux. La population composée de Kanouri (majoritaire), des Peulhs, des Touareg et des Haoussa.

Echo : A votre avis, le transfert de compétences en matière de gestion de ressources naturelles est-il effectif ?

**Maire de Moa :** Non.

Echo : Pourquoi ?

**Maire de Moa :** Le pouvoir central n'a pas clairement fait le transfert de compétences en matière de GRN aux collectivités locales.

Echo : Votre Commune est-elle habilitée à délivrer les permis de coupe de bois, de chasse, de culture, de pêche ou de pâture ?

**Maire de Moa :** Non

Echo : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez avec les exploitants de ressources naturelles ?

**Maire de Moa :** Les difficultés sont liées au fait qu'on ne peut pas les maîtriser à cause du manque de transfert effectif de compétences en matière de GRN.

Echo : Les populations de votre Commune ont-elles actuellement un mécanisme qui leur garantit une gestion



**M. Abdou Gassaou Assan, Maire de Moa**

concertée des ressources naturelles ?

**Maire de Moa :** Oui grâce à une structure mise en place avec l'appui du Projet Appui à la Gestion Conjointe des Ressources Sylvo-Pastorales (**PAGCRSP**).

Echo : Quelle est la part de taxes prélevées sur les produits de cueillette dans les ressources internes de la Commune ?

**Maire de Moa :** 50% de collectes sur les taxes de marchés ruraux de bois surveillés par les agents forestiers reviennent dans la caisse de la Commune.

Echo : Je vous remercie Monsieur le Maire.

## Mise en valeur des ressources rurales par les communautés locales

Dans la région de Tillabéri, dans la commune urbaine du même nom, une expérience de concession rurale se conduit avec succès grâce au dévouement des membres d'un groupement dénommé Bonferrey. En matière de gestion durable des ressources naturelles, cela traduit un engagement des communautés de s'impliquer largement mais offre l'espoir d'une gestion locale des ressources naturelles. Pour comprendre comment s'organisent les travaux, les avantages tirés et la gestion, l'Echo s'est entretenu avec Mr Alzouma Mounkaila, Président du groupement Bonferrey et membre du Point Focal de Tillabéri.

**Echo :** Comment avez-vous acquis le site et quelle est sa superficie ?

**Alzouma :** Nous l'avons acquis avec les autorités coutumières et administratives (administrateurs délégués de l'époque). Après identification du site, nous avons approché les autorités coutumières, qui après accord de principe, nous ont renvoyé aux autorités municipales. Cela nous a pris huit (8) mois pour ce processus qui a abouti à la signature d'un protocole d'accord avec les autorités pour une durée de 99 ans. Ensuite nous avons procédé à la mise en place d'un cadre de concertation qui regroupe : les autorités coutumières, les gros propriétaires de bétail, les bergers, la commune et le groupement. Le site s'étend sur une superficie de 77,88ha et se situe dans la commune urbaine de Tillabéri.

**Echo :** Quelle est la composition de votre groupement ?

**Alzouma :** Il est composé de vingt six (26) dont seize femmes et dix hommes tous de la commune urbaine de Tillabéri.

**Echo :** Comment avez-vous mis en valeur le site ou parlez-nous de l'organisation des travaux ?

**Alzouma :** Au démarrage des tra-

voux, le site était complètement nu et exposé aux érosions hydrique et éolienne. Pour l'organisation des travaux, les membres viennent travailler chaque jour sur le site, chacun avec sa famille pour les actions de mesures antiérosives. Il est mis en place un cahier de chantier tenu par la secrétaire générale qui enregistre toutes les participations. Cela permet d'estimer la superficie et d'évaluer le nombre d'hommes jours enregistrés. Comme mesures antiérosives, nous réalisons aussi des cordons pierreux et des barrages en pierres sèches pour freiner la vitesse des eaux de pluie. Ces travaux de conservation des eaux du sol et de défense et restauration du sol (CES/DRS) se conduisent de Novembre à Mars ; la production des plants est faite de février à août. Elle est conduite par un comité de cinq (5) pépiniéristes à qui le groupement met à sa disposition les intrants. L'essentiel des plants est constitué des acacias notamment l'acacia senegal, l'acacia seyal, l'acacia nilotica. Dans certains cas nous faisons le semis direct de ces espèces ligneuses. L'ensemencement des herbacés en vue de la production fourragère et mesure antiérosive pour stabiliser le sol, est pratiqué sur la période de mai à juin tandis que la plantation se pratique de juillet à août ou avant cette période dès qu'est enregistré un cumul pluviométrique de 100 mm. Le gardiennage se fait toute l'année.

Au démarrage des activités, les membres ont commencé les travaux avec des cotisations de 500F/membre qui ont servi à l'achat de certains petits matériels.

**Echo :** Quels sont les avantages tirés des travaux de votre site ?

**Alzouma :** L'ensemencement des herbacés et la plantation des arbres permettent d'augmenter le potentiel fourrager pour le bétail à partir de la paille, des feuilles et des gousses des arbres ; le bois domestique issu de l'élagage des arbres ; la gomme arabique. Ces sous produits procu-



Mr Alzouma Mounkaila, Président du groupement Bonferrey

rent des recettes qui vont directement dans les poches des participants aux travaux, les autres villageois et la caisse du groupement. Ici il convient de vous rappeler que pour les herbacés, seul le ramassage des herbacés à l'état sec est aussi autorisé car la coupe à l'état vert ne permettra pas d'avoir de semences. Autres constats faits, qui à la longue, serviront aux populations, c'est le retour de la faune sauvage (lièvre, écureuil, pintades, serpents), une biodiversité des espèces herbacées et ligneuses, la protection des champs aux alentours, le rehaussement de la densité des ligneux. Avec la production des plants, nous réalisons des recettes comme les plants se vendent aux gens qui expriment le besoin en raison de 200F par pied. Ce montant a connu une chute avec les chantiers du Programme Spécial (PS) du Président de la République pour lequel le plant est vendu à 25F.

**Echo :** Mais pourquoi avez-vous accepté cette situation ?

**Alzouma :** Avec le grand besoin en plants sur les sites de récupération du PS, il manquait les plants de reboisement. Afin de ne pas laisser échouer ces travaux qui ont les mêmes objectifs que notre initiative, nous avons accepté de les rétrocéder à ces prix et c'est aussi notre

contribution dans la réalisation de ces chantiers.

### Echo : Comment se fait la répartition des recettes ?

**Alzouma** : les recettes sont réparties principalement entre les participants aux travaux (CES/DRS et production de plants) et le groupement. En fonction du nombre des participations en termes d'homme/jour, sur la base des efforts fournis en se référant au pointage de la secrétaire du site, l'on procède à la répartition des parcelles. La superficie allouée devient l'espace d'exploitation ; la personne exploite les ressources à 85% pour soi même et les 15% reviennent au groupement. Dans la superficie totale aménagée, le groupement a 13 ha. Les premières réalisations étaient exclusivement attribuées au groupement. Sur les 13 ha réservés au groupement, tout celui qui exploite les herbacés, 50% reviennent au groupement. Les pépiniéristes perçoivent 85% des recettes des plants vendus et les 15% reviennent au groupement. Le gardien du site est rémunéré sur les recettes du groupement.

### Echo : Est-ce que le site est en permanence ouvert pour les travaux et à toute la population ?

**Alzouma** : Certes le site n'est pas clôturé, mais il y a des périodes d'ouverture et fermeture d'accès aux ressources ; ces périodes tiennent compte de la disponibilité des ressources, de la préservation des semences herbacées. L'élagage des arbres se fait tous les trois (3) ans pour les grands arbres et les petits à tout moment pour entretien.

La seule condition d'accès aux non participants aux travaux est d'obtenir une autorisation du bureau en s'adressant verbalement au président. L'autorisation suite à la demande se fait sans délai mais les noms des demandeurs sont enregistrés ; toutefois un contrôle est fait par le gardien sur la quantité à laisser au groupement. Il faut souligner que seul le ramassage/prélèvement est permis, mais pas de pâturage di-

rect puisque nous ne pourrions pas déterminer la quantité prélevée et dans ce cas, il n'y aura pas de part au groupement (!). Tout le monde peut y accéder aux ressources du groupement à condition de réserver le pourcentage prévu, mais pour les espaces individuels, il faut s'entendre avec les concernés. Sur le site, il n'est permis que les travaux de gestion des ressources naturelles

### Echo : Quels sont vos partenaires ?

**Alzouma** : les partenaires sont d'abord les autorités coutumières (pour nous avoir compris, notamment le chef de village de Tilla Kaina, le chef de canton de Sakouara), les autorités municipales, l'ex PASP (GTZ), le PAC, le secrétariat permanent du code rural et le Réseau GRN Décentralisation.

### Echo : Quels types d'appuis avez-vous reçu de chacun de ces partenaires ?

**Alzouma** : le PAC nous a appuyé en petits matériels notamment les pelles, pioches, pots plastics, sécheurs, matériels de saignée, semences ligneuses (en 2006), barres à mine, brouettes. Le code rural nous a aidé dans l'établissement de l'acte de sécurisation foncière ; les services techniques de l'Etat notamment l'environnement à travers le suivi de la plantation, les mesures antiérosives, les techniques d'élagage. Pour le Réseau GRN Décentralisation, l'expérience a été concluante de nos différents débats sur les textes et l'un des membres en mission dans le cadre des activités du code rural m'a informé de procédure de transfert de compétence.

### Echo : Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

**Alzouma** : le premier problème est relatif au manque de clôture qui freinerait la divagation des animaux ; le manque d'eau contraint de faire la production des plants loin du site avec des difficultés de transport lors de la plantation ; comme nous avons introduit l'élevage, cela ne facilite pas l'activité. Nous sommes confrontés



Fosse de stockage paille

aux incessantes demandes des éleveurs sur pieds mais nous ne pouvons les admettre puisqu'il y a un problème de maîtrise de la taille du troupeau. L'avancée de la ville à la longue constituera une menace.

### Echo : Pourrez-vous nous donner quelques chiffres de réalisations ?

**Alzouma** : De 1998 à 2008, nous avons planté 45000 pieds de gommier ; 8000ml de cordons pierreux ; 30ha de demi lunes forestières, 11000 pieds protégés en régénération naturelle, une centaine de barrage en pierres sèches, nous avons introduit de la volaille.

### Echo : Quel est votre mot de la fin ?

**Alzouma** : Ce sera un appel à la mobilisation des autorités administratives, politiques, des partenaires techniques et financiers (PTF) et tous les acteurs de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) pour amener la jeunesse de notre pays s'intéresser et prendre activement part aux activités de gestion durable de nos maigres ressources naturelles. Je souhaiterai, dans le cadre de l'extension de l'adduction d'eau qu'on ait une fontaine ; ce qui nous permettra nous de créer une petite unité de production de lait parce que les femmes membres ont bénéficié des vaches laitières du programme spécial et de promouvoir l'élevage de volaille.

*Interview réalisée  
par Ingay Issoufou  
SP Réseau GRN Décentralisation*

## LES PARTENAIRES SE MOBILISENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION DE DOSSO

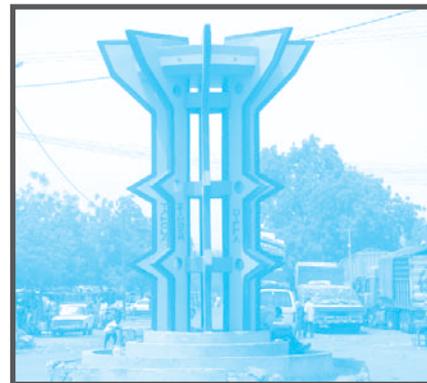
Quelle serait le développement local sans l'appui des partenaires ?

A l'instar des autres collectivités territoriales du pays, les collectivités de la région de Dosso reçoivent des appuis multiformes de la part des partenaires locaux au développement comme les programmes, projets, ONG et AD.

Les personnes privées nanties, membres de la diaspora de ces communes ne sont pas en reste dans ce mouvement citoyen. Les réalisations en infrastructures sociales de base faites par ces partenaires suppléent grandement à la faible capacité des communes à faire face aux besoins des populations. La quasi-totalité des communes de la région de Dosso ont été dotées d'un siège digne de toute administration locale par soit le Programme d'Actions Communautaires (PAC), le Programme Cadre de Développement (PCD) II ou le Programme d'Appui à la Mise en œuvre des Entités Décentralisées (PAMED). D'autres partenaires, comme le Fonds de Subventions aux Initiatives Locales (FSIL) de Gaya, ont pris en charge

la réalisation des mini-CEG, des écoles primaires et bien d'autres infrastructures sociales répondant aux préoccupations des communautés.

La liste n'est pas exhaustive et on ne peut pas ignorer les actions de formation et d'équipement à l'endroit des acteurs locaux de la décentralisation. Quant aux ONG et Associations, leurs actions, loin d'être négligées portent plus sur les actions d'organisation et d'encadrement des communautés à la base. La portée de leurs actions est surtout limitée par la modicité de leurs moyens et le cadre partenarial parfois mal défini. L'un dans l'autre, dans la région de Dosso peut être plus que partout ailleurs, l'appui des partenaires semble la seule option crédible pour assurer le développement local qui devrait être pris en charge par les communes. Loin de les blâmer, certaines communes sont à encourager pour les initiatives locales prises tant dans la mobilisation des moyens que dans leur utilisation judicieuse. Cependant, en faisant le parallèle entre les actions des par-



tenaires et celles propres aux collectivités, on est en droit de se demander ce que serait la vie locale sans ces interventions ? Ici demeure un laborieux travail de sensibilisation que doivent mener les autorités municipales, les acteurs de la société civile, des partenaires techniques et financiers à l'endroit des populations pour une mobilisation des efforts internes, car le développement local ne peut se bâtir exclusivement sur l'appui extérieur. Ce travail ne peut aussi être efficace qu'avec la transparence des responsables municipaux dans la gestion quotidienne de leurs communes.

*Moussa Oumarou*

## L'ONG AHAROG ET LA SNV TAHOUA, AU RENFORCEMENT D'UN ESPACE DE DIALOGUE ENTRE COMMUNAUTÉS PASTORALES

### Une action salubre dans le cadre d'une gestion concertée des ressources naturelles.

Seconde mamelle de l'économie rurale au Niger, l'élevage constitue un élément essentiel du développement économique et social et demeure pour l'Etat du Niger une source importante de devises. Dans le contexte de la zone pastorale de la région de Tahoua, la valorisation du capital bétail se justifie pleinement, mais mérite d'être fondée sur une stratégie repensée qui tienne compte des expériences passées et des réalités technico-économiques.

En effet la production pastorale repose essentiellement sur trois principaux piliers à savoir : les ressources naturelles (eau et pâturages), le cheptel constitué par l'ensemble des troupeaux avec différentes compositions ou espèces selon les producteurs, et le capital humain c'est-à-dire le producteur lui-même, sa famille plus ou moins étendue. Un autre facteur non moins important aujourd'hui est l'environnement juridico institutionnel qui trace le cadre de l'organisation et du mode de fonctionnement de l'élevage mais régit l'exploitation et d'accès aux ressources naturelles.

Afin d'accompagner le processus d'éla-

boration et de compréhension des textes, plusieurs structures de la société civile accompagnent l'Etat nigérien à travers des séances de formation, de sensibilisation et la participation aux débats nationaux. Dans la région de Tahoua, l'ONG AHAROG en partenariat avec la SNV ont animé en août dernier un atelier de formation à Tchintabraden sur le système pastoral et les enjeux du pastoralisme. Ont pris part des ONG et Associations (ONG Aharog, UEP APEL/ ZP, l'AREN, l'ONG Euphorbe en développement, l'Association APCAN, l'Association AKH/ Fraternité, l'Association Tanate/Travail, l'ONG ORION, l'ONG Taffala, l'Association Amadan, l'ONG Assissigri, l'ONG Adkoul), les services techniques de l'Etat (la direction départementale de l'élevage, la direction départementale de l'aménagement du territoire et du développement communautaire). Les potentiels bénéficiaires sont issus des différents groupes qui contrôlent cette activité à savoir les touaregs, les peulhs et les arabes. Les objectifs de cette formation sont entre autres :

- D'harmoniser les connaissances des membres des ONG et Associations de

Développement sur les bases du pastoralisme,

- De fournir une base d'argumentation permettant de se positionner dans les débats où la question de la mobilité du cheptel doit être défendue

- De démystifier certains préjugés qui tendent à compromettre la pratique de l'élevage transhumant et

- De contribuer à sécuriser le système L'occasion a été pour la SVN de baser la formation sur un certain nombre d'outils de leadership des organisations de la société civile.

A l'issue de l'atelier, les participants ont acquis des notions de base sur le fonctionnement du système pastoral sahélien, ont pris conscience des enjeux sur le pastoralisme, ont été informés des questions d'actualité se rapportant aux débats sur la loi pastorale.

Ces initiatives de formation et d'échanges sont des opportunités de retrouvailles entre les acteurs clés pour dépasser certaines conceptions restrictives des espaces pastoraux mais ouvre un espace de dialogue local de gestion durable des ressources naturelles.

*Amanaya Irichid*